



Association Nationale
des Maisons d'Enfants
à Caractère Social



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Décret à venir sur les pouponnières : la promesse d'encadrement doit répondre aux besoins fondamentaux des 0-3 ans et fluidifier leur parcours

Interrogée le 19 février dernier par la Commission d'enquête sur les manquements des politiques de protection de l'enfance¹, la Ministre Catherine Vautrin a exprimé une priorité politique forte : faire évoluer l'accompagnement des tout-petits enfants protégés (0-3 ans). En particulier, elle s'est engagée à réviser d'ici l'été 2025 l'arrêté de 1974 encadrant les pouponnières, pour éviter leur saturation chronique.

Cependant, les derniers échanges avec l'administration font douter du niveau d'ambition de la réforme. Pour ne pas être qu'une intention, cette révision doit s'accompagner de moyens à la hauteur des enjeux et des besoins.

Une ambition qui va dans le bon sens qui doit s'accompagner de moyens

*ment temporaire et transitoire
cement »*

*un lieu de place-
« une durée maximale de pla-*

Le taux d'encadrement dans l'arrêté de 1974 : un taux obsolète ne pouvant plus servir de référence

il risque paradoxalement de
proposer des taux d'encadrement moins-disants

nous plaidons en faveur d'un taux d'encadrement profondément rénové

C'est la raison nous soutenons un taux d'encadrement pour les auxiliaires de puériculture d'1 professionnel pour 5 enfants le jour.

L'importance de limiter la taille des unités

d'une taille de groupe restreinte, que nous fixons à cinq enfants par unité de vie. partir

Il n'y a plus de temps à perdre pour les tout-petits, il est nécessaire d'avoir un décret qui encadre et qui protège, véritablement.

ANMECS	_____
GEPSO	_____
FEHAP	_____
CNAPE	_____
UNIOPSS	_____
